

Conditions Générales

1- Conditions générales d'inscription

Pour les nouvelles élèves, le paiement des cours de l'année entière est exigible après le cours d'essai gratuit, soit dès le 2ème cours. Les cours d'essai ne concernent pas les anciennes élèves, qui doivent s'acquitter de leurs cotisations **dès le premier cours**. Passé cette période votre cotisation ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

L'adhésion n'est en aucun cas cessible à un tiers. L'adhérent s'engage à signaler tout changement de situation.

Des facilités de paiement par chèque sont possibles, le paiement peut se faire en 1,2 ou 3 fois sans frais, les facilités sont possibles uniquement jusqu'au mois de décembre de l'année de votre inscription.

Pour les paiements par chèque, votre règlement est à remettre en totalité lors de votre inscription. Le règlement se fait en espèces ou par chèque à l'ordre de l'association Nejma. Pour les paiements en espèce un reçu vous sera remis.

L'adhésion sera effective lorsque le dossier d'inscription sera rendu, et accompagné de toutes les pièces demandées, à savoir :

- La fiche d'inscription signée
- Une photo d'identité
- Un certificat médical, obligation légale (loi du 10/07/89) datant de moins de 3 mois, faisant état de non contre-indication à la pratique de la danse orientale égyptienne, nous vous demandons de signaler au professeur tout évènement ou souci de santé de l'adhérente (maladies, allergies, asthmes...)
- Une attestation Responsabilité Civile (celle de l'habitation) est à fournir par l'adhérente lors de son inscription afin de se protéger pour tout dommage causés à autrui ou aux locaux de la MJC du Laü
- Le paiement intégral de votre cotisation par chèque à « l'ordre de l'association Nejma »

Sans la fourniture complète du dossier il ne sera pas possible de s'inscrire et de participer au cours.

2- Conditions d'accès aux cours de danse :

La participation aux cours de danse n'est autorisée qu'aux personnes ayant rempli et signé la fiche d'inscription et ayant réglé leur cotisation. Chaque élève s'engage à posséder une assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par lui.

Ni l'association, ni le professeur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident ou de blessure.

En cas d'accident et/ou de dommage corporel, je suis informé(e) de la possibilité d'une orientation médicale et/ou hospitalière par le médecin régulateur du centre 15 ou les pompiers.

L'accès aux vestiaires et aux salles de danse sont exclusivement réservés aux élèves et aux professeurs. L'association Nejma, ou le professeur ne pourront être tenus responsable en cas de perte ou de vol.

Aucun spectateur n'est admis pendant les cours, excepté sur accord du professeur.

Pour le bien de tous, les téléphones portables doivent être mis sur silencieux pendant la durée du cours.

Le comportement de l'adhérent en cours doit être respectueux du professeur et des élèves. Tout comportement de nature à perturber le cours (selon le professeur) fera l'objet d'une exclusion définitive sans préavis et/ou indemnités.

Tenues admises : Legging ou pantalon/short de danse et un top moulant. L'essentiel est d'être à l'aise et de se sentir belle ! Foulard pour les hanches sans sequins pour éviter le bruit et les blessures aux pieds car les sequins métalliques se détachent très souvent. Les jeans et chewing gum sont interdits. Les chaussures de ville ou utilisées en extérieur sont interdites. Seuls sont autorisés : Pieds nus ou chaussons de danse, chaussettes, chaussures de danse de salon. Tout participant ne respectant pas ces conditions pourra se voir refuser l'entrée des salles de danse.

Il est conseillé de prévoir une bouteille d'eau et une serviette.

Les adhérents à l'association Nejma doivent prendre connaissance du Règlement de la MJC du Laü affiché dans ses locaux.

3- Absences :

Il convient de prévenir le professeur en cas d'absence. Aucune absence ne sera déduite ou remboursée.

L'association Nejma se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs cours. Une telle annulation ne pourra engager la responsabilité de l'association et/ou le remboursement des cotisations. En cas d'annulation ou de report, le professeur informera les participants dans les meilleurs délais et proposera une solution de remplacement à sa convenance.

4- Droit à l'image et propriété intellectuelle :

Chaque adhérent autorise l'association NEJMA à utiliser les photos ou les vidéos sur lesquelles j'apparais (ou mon enfant s'il est mineur).

L'association Nejma et l'ensemble de ses représentants se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou futur, l'image des élèves inscrits prise pendant les cours, les spectacles ou les stages, à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit.

Les chorégraphies et pièces artistiques proposés par L'association Nejma dans le cadre de ses activités sont la propriété de l'association Nejma et de ses représentants. La reproduction, la représentation et la publication de ces travaux sont autorisés pour un usage exclusivement privé et non-commercial. La publication de vidéos ou photos est interdite.

Tout participant souhaitant prendre des notes ou filmer une activité doit en demander l'autorisation auprès L'association Nejma et du professeur.

5- Stages

En complément des cours, des stages de danse adultes sont organisés certains week-end end ou vacances scolaires. Ces stages à thèmes sont pour le plaisir de danser, progresser ou découvrir un nouveau style et perdre des calories !!! Ils feront l'objet d'une tarification distincte. Vous devrez vous acquitter de votre inscription avant la date du stage. Le règlement le jour du stage engage des frais de 5€. En cas d'annulation ou d'absence de votre part, votre paiement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

6- Les cours particuliers : pourquoi et pour qui ?

- pour choisir les horaires des cours (parce que ceux des cours collectifs ne vous conviennent pas)
- pour progresser à votre rythme, en dehors d'un groupe et travailler des thèmes et styles précis de la danse orientale
- pour une remise à niveau (vous suivez des cours collectifs et vous vous sentez perdue : cours manqués, difficulté à assimiler certains mouvements...)

- pour apprendre une chorégraphie

L'apprentissage de la danse orientale en cours particuliers permet de bénéficier de l'attention exclusive du professeur et d'un programme d'enseignement personnalisé, afin de progresser à son rythme.

Tarif cours particulier : 40€/heure tarif dégressif à partir de 2 heures (consulter Cathia)

ATTENTION ! Possibilité de partager les cours particuliers à deux (consulter Cathia)

7- Spectacle

En complément des cours, certaines années un spectacle participatif pour les associations de danse de la MJC est organisé. Ce projet concerne les cours avancés adultes et enfants. Votre participation n'est pas obligatoire, néanmoins si vous faites le choix d'y participer, ce projet nécessite implication et assiduité. Une chorégraphie est un projet commun. Votre absence peut mettre en difficulté votre groupe. Le professeur se réserve le droit d'exclure une élève du projet pour manque d'assiduité.

Participation aux frais de costumes pour spectacle : budget maximum de 30€ pour les enfants et 50€ pour les adultes. Les tenues appartiendront aux adhérentes à la fin du spectacle.

8- Droits applicables et litiges :

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Malgré notre vigilance, il est toujours possible qu'une erreur soit constatée sur le site. En aucun cas la responsabilité de L'association Nejma ne pourra être retenue.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

La validation de votre réservation vaut acceptation de ces conditions générales. Les données enregistrées par L'association Nejma constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par L'association Nejma et ses adhérents.

Tout manquement à ce présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

9- Données personnelles :

Tout organisme détient et traite des données à caractère personnel. Le responsable d'un fichier, informatique ou papier, doit respecter des obligations (légalité du fichier, sécurité des données, information des personnes, etc.). Vous bénéficiez de droits pour contrôler l'usage qui est fait de vos données. Vous pouvez notamment demander à accéder aux données vous concernant, les faire rectifier, ou vous opposer à figurer dans un fichier. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant à L'association Nejma 81 avenue du Loup 64000 Pau

10- Contacts

Adresse : Association Nejma 81 avenue du Loup 64000 Pau

Contact professeur : Cathia au 06.17.20.46.29

Mail : dansenejma@gmail.com